

La géopolitique et les femmes : quel enjeu pour l'universalité des droits humains.

28 septembre 2010

Cécile Sportis

(Chargée de mission pour l'égalité femmes/hommes au Ministère des Affaires Étrangères et Européennes)

Comment localiser les femmes dans l'histoire mondiale ? dans le contexte international ? Je n'ai pas de formule définitive, de recette miracle, d'opinion définitive. Aussi ne puis-je que vous proposer d'essayer de définir ce sujet immense et fondamental au moyen d'approches successives et d'ouvrir des pistes de réflexion.

Femmes objets : cela a sans doute commencé ainsi dans la plupart des sociétés.

Femmes victimes : puis avec un début de reconnaissance dans la société de ces êtres les femmes à qui l'on reconnaissait enfin une âme, elles accèdent au statut de victime, statut de plus en plus glorifié par nos sociétés, ce qui évite de traiter les problèmes au fond, de nommer les échecs et de trouver les solutions

Femmes actrices : là nous touchons la strate la plus récente, la plus fragile, la plus mouvante, celle où il faut bien le reconnaître nous nous débattons aujourd'hui, à laquelle nous nous attachons comme la moule au rocher, avec la même désespérance car toutes sortes de vagues tendraient à vouloir nous faire reculer, toutes sortes de vents essaient aussi de nous faire lâcher prise pour retourner à nos chères casseroles.

Il est intéressant de noter qu'il est impossible de parler des femmes à l'international sans nous préoccuper de ce qui se passe chez nous, de parler de grands thèmes comme la géostratégie ou l'universalisme sans savoir et accepter ce que cela recouvre dans notre quotidien. Ce qui rend ma tâche encore plus complexe, mais je dois le dire intéressante.

La tradition gréco-latine veut que les femmes soient pondeuses, source de conflit, et de mort. Elles ne peuvent être l'objet d'un véritable amour et l'amitié entre hommes voire l'homosexualité est élevée au rang de noblesse de sentiments. A ce stade, la pédérastie est considérée comme un art et l'on consomme, si l'on est un homme libre, femmes et enfants au gré du désir et sans se soucier de ce que cela implique. Pour les enfants, cela est présenté comme un rite initiatique pour les femmes, une charge de leur condition. Et si les prostituées à cette époque comme d'ailleurs plus tard à la Renaissance ou au début du XX^{ème} siècle, se voient reconnues intelligence, culture et complicité, les femmes de bonnes compagnies sont parquées à l'abri des regards des hommes, devant assurer la pureté de la descendance. Les bâtards ont orné notre royauté mais une princesse coupable d'adultère se voit infligée un traitement finalement proche de celui des femmes d'Iran ou du Pakistan d'aujourd'hui. Le triptyque de Puccini.

La tradition chrétienne pour aller un peu vite dans le cours de l'histoire fait de la femme une mineure à vie. Les lois qui en sont découlées et ont perdurées dans nos pays jusque

dans les années 1960, sont toujours d'actualité dans les pays des anciens protectorats Français et Britanniques du Proche et Moyen-Orient.

La Révolution Française introduit le concept de victime avec la phrase d'Olympe de Gouge « *nous devons avoir le droit de voter puisque nous avons le droit de mourir à l'échafaud* ». Commence un combat de toutes les femmes qui se perpétue aujourd'hui.

Affleurement d'une nouvelle femme « actrice de l'histoire, actrice de sa vie ». C'est le contexte national et international actuel.

Mais en même temps, aujourd'hui nous vivons dans un empilement de toutes ces dimensions sociologiques consenties aux femmes.

D'où débats et enjeux multiples à ordonner pour mieux les maîtriser, concepts à bien définir pour que l'universalisme des droits de l'Homme, soit le moteur de la géopolitique et non sa victime, dès lors la situation des femmes est en jeu. Et à l'inverse, la validité du recours au principe de l'universalisme des droits de l'Homme dès lors que la condition des femmes n'est pas sérieusement prise en compte.

Prenons deux exemples le Kosovo et plus généralement les Balkans : ce qu'on retient au niveau de l'histoire ; des charniers, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité mais les viols massifs qui ont été l'une des armes majeures de ces conflits des années 1990 sont aujourd'hui sinon tus du moins mis en veilleuse car :

Ce qui est à l'origine des viols de masses a la même cause que ce qui est à l'origine du silence d'aujourd'hui : une femme est un objet, que l'on manipule, que l'on utilise au gré du plaisir ou du besoin affiché en tant que tel par l'homme. Dans le négatif toujours pour la femme (que le crime soit perpétré ou qu'il soit minimisé) au mieux des intérêts des hommes (assouvir sa domination sur la femme de l'autre, de l'ennemi à abattre, ou taire la réalité car nuisible à son image). Les femmes bosniaques en sont un exemple criant : alors qu'elles s'étaient vues reconnaître compensation du temps de la présence internationale, entérinée par le gouvernement de leur pays, elle se voient dénier aujourd'hui leur pension pour des raisons financières (crise économique) et au nom de l'intérêt supérieur de la nation, vous l'avez compris je veux parler des salaires des policiers à payer !

Le deuxième cas que je voudrai aborder c'est celui des femmes Afghanes, variable d'ajustement de l'échiquier politique du pays.

Encore une fois un certain nombre d'avantages ont été garantis aux femmes Afghanes après la guerre de 2001, sur proposition et avec appui puissant des alliés, en première ligne desquels les Américains. Au nombre de ces avantages, le droit à une éducation, ou la présence de 25 % de femmes à l'assemblée nationale Une certaine forme de reconnaissance de leurs droits dans la constitution (en partie écrite par le professeur Guy Carcassonne et des constitutionnalistes Américains).

Arrive aujourd'hui que le président Hamid Karzai essaie de desserrer l'étau occidental et de se rendre plus acceptable de ces concitoyens, c'est à dire faire preuve de son indépendance : quel meilleur moyen que de prôner un dialogue « *ouvert et constructif* »

pour reprendre ses mots avec les « talibans modérés » encore son concept. Et quel pourra donc être la variable d'ajustement qu'il peut négocier, car elle ne s'avère, pense-t'il (mais à tort) pas stratégique pour les Américains, leurs alliées et les Nations Unies. Le statut des femmes. Entre temps pour faire admettre cette initiative aux non-Pachtounes, il fait passer en catimini et au creux du mois d'août 2009, un statut de la femme Chiite, abject et en contradiction avec la constitution Afghane. Bien sur cela est en cours de réévaluation mais les talibans savent désormais que cela est possible.

Alors que faire pour modifier la donne ? Il me semble que la première des choses est de bien nommer, définir les situations dont sont victimes les femmes pour mieux les combattre. Aujourd'hui les viols se multiplient dans les camps de réfugiés de par le monde, Haïti, République Démocratique du Congo, etc... J'ai du mal pour ma part à accepter de ne présenter ces situations uniquement comme l'illustration de la situation de victime éternelle de la femme. Nous devons devenir actrices du changement de notre propre situation.

Comment me direz-vous ? Il est vrai que la situation si elle n'est pas désespérée ne peut être qualifiée que de très grave...

Je crois que plus les situations sont complexes et obscures plus il convient de revenir à des fondamentaux simples, précis et reproductibles. Car tout cela relève avant tout d'une guerre d'idéologies qui ne dit pas son nom. Il faut donc se fourbir des armes qui ont noms, slogans, argumentaires, stratégies mais qui ont toutes un même point commun, une approche par les droits, par le droit aussi c'est à dire en assumant l'obligation d'aller jusqu'au procès s'il le faut.

Il convient également, de rester extrêmement intransigeants sur les principes.

Ils sont le cadre de notre vie politique, de vie internationale dans un monde en perpétuel mouvement, qui peut se passer de repères éprouvés, de valeurs assumées ?

Il est des situations qui ne sont pas admissibles et dont le développement ne peut d'une façon ou d'une autre qu'être contraire au droit des femmes, et contribuer à les enfoncer. Le principe de jurisprudence en matière de droits de l'Homme est fondamental et doit être défendu bec et ongles. Chaque mot de la déclaration universelle est essentiel car il a été pesé, négocié et doit être respecté pour ce qu'il est, un morceau de notre héritage collectif.

Les nouveaux droits qui peuvent leur être ajoutés, ne peuvent en aucun cas les restreindre ou les contredire et accepter cela dans son acception la plus restreinte revient à les détruire en bloc. Je vous donnerai des exemples au cours de la discussion.

Ce qu'il paraît donc essentiel, c'est de parfaitement connaître les textes de ne jamais céder à l'émotion du moment, de toujours structurer nos interventions et de les étayer sur la déclaration universelle des droits de l'Homme et des textes subséquents ; de nous appuyer sur des juristes pour faire prévaloir nos points et de faire progresser nos acquis. Car il n'est de meilleure défense que l'attaque et toute l'histoire de l'humanité ne vaut que par ses avancées.

Enfin je voudrais aborder ce qui fait la spécificité de la France en matière de droits des femmes : l'universalisme de l'approche renforcée par la laïcité. Et au terme de laïcité je ne souhaite apporter aucun qualificatif. Il est en effet essentiel d'en comprendre les principes et les articulations pour les maîtriser et les utiliser, il est fondamental de ne pas l'amoindrir par un quelconque principe de « soft law ». Or dans le contexte international, ce corps de droit positif est de plus en plus attaqué au prétexte de la liberté de religion, au prétexte aussi de l'égalité de toutes les cultures qui bien vite conduit au relativisme culturel. Ici, je voudrais avant de conclure deux exemples : les accommodements raisonnables au Québec et les steaks hallal d'un fast-food en France.

Dans le premier cas, le sujet a été bien pris et mené jusqu'au bout par la société civile et le parlement Québécois jusqu'au vote qui a renoncé aux accommodements raisonnables au motif et je cite « *qu'ils contrevenaient gravement aux principes qui habitent la société québécoise depuis sa création* ».

Dans le second cas, si pour moi, il est indifférent de manger hallal, kasher ou jambon-beurre, il me dérange de devoir payer une dîme à une autorité religieuse que je ne reconnais pas et alors que je suis Athée !

Il me paraît totalement dommageable au nom des principes et nom de centimes, que l'État propriétaire de cette chaîne de fast-food au travers de la Caisse des Dépôts, renonce à ce qui fonde la République Française car de petites lâchetés, en contradiction flagrante avec les principes de la séparation des Églises et de l'État selon la loi de 1905, peut venir d'autres renoncements bien coupables.

Enfin et pour conclure, ce qui fait le vivre ensemble c'est l'adhésion à un corps de lois qui fonde la nation, l'ensemble régional, la gouvernance mondiale. Il n'existe pas de République à géométrie variable pas plus qu'il n'existe d'ordre mondial juste, hors ces fondamentaux. Dire le contraire reviendrait à favoriser le retour à des formes archaïques de société où le privé et le public sont mélangés et à ce jeu là, les femmes, dont le plus grand combat est d'arriver à sortir du privé pour acquérir une reconnaissance personnelle publique, n'aurait qu'à y perdre.

Je vous remercie.